

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 459

Artikel: Les femmes et la Société des Nations

Autor: Corbett Ashby, Margery I. / Gourd, Emilie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262030>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des enfants qu'on lui amène, et les résultats sont comparés avec l'étalon qu'a permis d'établir l'étude des enfants normaux. « Une consultation médico-pédagogique, écrit Mme Loosli-Usteri, sert à trouver pour l'enfant anormal, difficile, incompris ou malade, la forme d'éducation qui correspond le mieux à ses besoins, à le soigner médicalement, s'il y a lieu, ou à lui appliquer le traitement éducatif dont il aura besoin. »

Donnons toute notre attention à cette étude d'enfants difficiles, aux cas cités, aux tableaux qu'elle renferme, et nous serons persuadés — si nous ne l'étions déjà — que la spécialiste qu'est Mme Loosli a bien fait de mettre à notre portée à tous un sujet aussi grave, aussi passionnant pour quiconque aime les enfants et plaint les enfants malheureux.

Par hasard, nous avons eu en même temps sur notre table le volume ci-dessus et *Le pouvoir des fables* de M. de Traz. Tout en suivant dans ses folles constructions imaginaires le petit monde qui vit, là, en plein réel, inventant crimes et trésors enfouis, nous comprenons davantage l'utilité d'une institution comme celle qu'a fondée l'Institut genevois des sciences de l'Éducation.

M.-L. P.

À propos de carrières féminines

L'utilisation du cinéma

pour la formation des infirmières.

Le cinéma s'emploie de plus en plus dans l'enseignement de sujets de toutes sortes. Pour la formation de l'infirmière, il est de grande utilité pour compléter les démonstrations en classe, — et nullement pour les remplacer, — parce qu'il donne la possibilité de revoir autant qu'on veut, de façon précise et invariable, une série de mouvements, la technique des soins aux malades, la collection des instruments, leur préparation, l'installation du malade, le nettoyage des instruments après usage, par exemple. Les chargées de cours peuvent, grâce à ces films, répéter leurs leçons sans perdre de temps à rassembler le matériel, à préparer la salle de cours, puis à remettre tout en place.

On a constaté que la première présentation d'un tel film n'a que peu ou point de valeur pédagogique. Les élèves s'intéressent bien à la technique présentée, mais aussi à l'affabulation ou à l'enchaînement des images. C'est la deuxième fois qu'elles voient la bande qu'elles notent les détails et se familiarisent avec la méthode exposée. Après cette séance, un intervalle pour la discussion est nécessaire. Puis une troisième vision permettra de vérifier les points de détail. Des sous-titres explicatifs sont utiles, mais il faut surtout les commentaires de celle qui présente le film. Ces films n'étant pas sonores peuvent être projetés dans tous les pays du monde.

Le cinéma permet en outre d'établir des bandes représentant, par exemple, deux méthodes différentes de donner les soins, deux agencements d'hôpitaux, deux façons d'appliquer un même traitement, de les discuter, et de préférer l'une à l'autre. Chaque établissement formant des infirmières aurait un avantage évident à posséder une filmothèque comparative. Les États-Unis et l'Allemagne se servent déjà de films de cet ordre.

V. DELACHAUX.

(D'après la *Revue internationale des infirmières*.)

autant qu'il est permis à une créature d'y vivre » a écrit le poète.

Cependant Alix doit accepter la séparation d'avec son fils pour lui faire donner enfin une instruction convenable; il part pour Lyon dans un pensionnat tenu par deux vieilles demoiselles. C'est à ce moment-là que Pierre de Lamartine acheta à bon compte le vieux château demi-ruiné de Saint-Pont, entouré de forêts où l'on n'avait pas coupé un arbre depuis cent ans. « C'est un bon bien, note Alix dans son journal, mais le château est fort dévasté. Rien ne peut y flatter l'amour-propre. Tant-mieux! j'en ai toujours trop. » Le pays est charmant, mais les routes y sont rares. Toute la famille part souvent en promenade: « On s'entend un âne pour la mère de famille, une aule pour les deux plus grandes fillettes, un troisième pour une femme de service qui tient, devant elle, dans une corbeille à linge, les deux petites cadettes. Pierre de Lamartine, son fusil de chasse en bandoulière, accompagne la caravane et, si le voyage a lieu pendant les vacances, le jeune Alphonse, échappé à sa pension, trotte à côté de son père ». Après une de ces journées passées en famille et au grand air, Mme de Lamartine écrit: « Tout me sourit, pays, parents, amis, voisins, paysans toujours à ma porte comme si j'étais la Providence. Je suis trop heureuse, quelquefois cela m'effraie: ce qui est si doux ne dure pas en ce bas monde. »...

Alphonse est un jeune poulain qu'il faudrait dresser; mais son père ne s'y emploie pas et la mère en souffre. L'école, il la prend



Les Femmes et la Société des Nations

Une manifestation des féministes internationales en faveur de la paix

Le Comité Exécutif de l'Alliance Internationale siégeant à Genève les 5, 6 et 7 septembre a été immédiatement saisi, dès le début de sa réunion, de lettres et de télégrammes de plusieurs des organisations affiliées à l'Alliance, lui demandant instamment de manifester, dans la crise que traverse actuellement la S. d. N., l'indéfectible attachement des femmes à la cause de la paix. C'est pourquoi la lettre suivante a été envoyée au Président en exercice du Conseil de la S. d. N., M. Ruiz Guinazu (Argentine).

A S. E. M. E. Ruiz Guinazu
Président du Conseil de la S. d. N.
Genève.

Excellence,

Les membres du Bureau de l'Alliance actuellement siégeant à Genève se font les porte-paroles des organisations de femmes en 40 pays. Partout ces organisations ont suivi avec angoisse le développement du conflit italo-éthiopien. Nous estimons que nous sommes en face de deux problèmes: en premier lieu le règlement équitable et pacifique du malheureux différend entre deux États, membres de la Société des Nations, dressés l'un contre l'autre; deuxièmement la menace grave contre toute l'organisation internationale de la paix, si les autres États membres se dérobent à leurs obligations.

Nous faisons donc un appel fervent aux Gouvernements représentés dans le Conseil de la S. d. N. pour qu'ils respectent fidèlement les principes fondamentaux du Pacte, soit le règlement de tout différend par moyens pacifiques et l'obligation de défendre impartialement l'intégrité et l'indépendance politique de chaque État membre. Ces principes qui sont la garantie d'une paix durable ont trouvé parmi nos organisations féminines un appui fervent, parce que nous avons estimé que leur application de façon automatique en des moments de crise restreindrait de façon efficace la violence des passions nationales. Une violation d'engagement n'est pas seulement le fait de l'agresseur, mais la responsabilité en est partagée par tous les gouvernements qui,

s'étant engagés à maintenir la paix par une action collective manqueraient à ce devoir.

Nous reconnaissons que de nouveaux problèmes demandent une nouvelle application de principes, et nous prions ardemment la S. d. N. non seulement d'empêcher la guerre, mais aussi d'affronter avec courage et efficacité les problèmes difficiles de population et d'accès aux matières premières, qui n'ont pas été résolus par manque de coopération internationale économique.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de notre considération très distinguée.

Pour l'Alliance Internationale pour le Suffrage:

Margery I. CORBETT ASHBY, présidente.
Emilie GOURD, secrétaire.

Liste des femmes déléguées à la XVI^e Assemblée de la S. d. N.

Australie: Mrs. B. M. RICHBIETH, présidente de la Fédération des Femmes électorales, membre du Comité de l'Alliance Internationale pour le Suffrage.

Autriche: Mme Fanny STARHEMBERG.

Canada: Miss Winifred KYDD, recteur de l'Université féminine royale, présidente du Conseil National des Femmes.

Chine: Mrs. HILDA YEN CHEN.

Danemark: Mme H. FORCHAMMER, ancienne présidente du Conseil national des Femmes.

France: Mme MALATERRE-SELLIER, vice-présidente de l'Union française pour le Suffrage, vice-présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage.

Grande-Bretagne: Miss F. HORSBROUGH, députée aux Communes.

Hongrie: Comtesse Albert APPONYI.

Lithuanie: Mlle CIURLIONIS, présidente de Sociétés féminines.

Norvège: Mlle Johanne REUTZ, lic. ès sciences économiques.

Pays-Bas: Mme KLUYVER, Directeur au Ministère des Affaires étrangères.

Pologne: Mme HUBICKA, sénateur, membre de l'Association pour le Service social des Femmes.

Roumanie: Mlle Hélène VACARESCO.

Suède: Mlle K. HESSELOREN, ancien sénateur, ancienne inspectrice des fabriques.

Tchécoslovaquie: Mme A. BERNADOVA.

Union des Républiques Soviétiques: Mme Alexandra KOLLONTAI, ministre plénipotentiaire à Stockholm.

Les femmes et la démocratie

(Suite de la 1^{re} page.)

La Journée féminine romande

C'est dimanche 1^{er} septembre dernier qu'elle eut lieu, dans la salle du Grand Conseil, sous la présidence de Mme A. de Montet, de Yevy. Bien avant l'heure, tous les sièges étaient occupés. Des femmes étaient venues de partout témoigner leur attachement à la démocratie, le Tessin même était représenté par la présidente de la Section de Lugano du Suffrage féminin.

A 14 h. 30, Mme de Montet déclare ouverte cette Assemblée; elle adresse une pensée aux femmes suisses réunies ce même jour à Bâle, Berne et Zurich. A Berne, la manifestation a eu lieu le matin déjà, et a revêtu un caractère plus solennel, puisqu'elle a eu pour cadre l'antique cathédrale de notre capitale. De même que nous leur avons adressé un message de sympathie, nos amies de Suisse allemande nous ont envoyé trois télégrammes.

La lecture du Pacte de 1291 est ensuite écoutée debout par l'Assemblée.

L'oratrice retrace l'importance capitale de cette journée à un moment où le pays tout

entier est sur le point de prendre l'une des décisions les plus sérieuses qu'il ait eu à prendre depuis longtemps; ce n'est pas pour exprimer des opinions politiques que nous sommes réunies, mais pour témoigner de notre indéfectible attachement à la démocratie à un moment où elle est battue en brèche et menacée de divers côtés. Nous déplorons, plus que jamais, d'être tenues à l'écart d'un scrutin aussi important, mais serions incapables de ne pas suivre avec un intérêt soutenu cette lutte qui se fait autour de la votation du 8 septembre. Le fait que nous, femmes, sommes hors des partis politiques nous permet de garder intact notre sens critique. Et, comme par notre travail, nos obligations sociales ou économiques, nous restons en contact constant avec le pays et sa vie, quels que soient les résultats, quelles que soient les décisions qui interviendront dans l'avenir, nous nous devons de suivre tous les débats qui auront lieu autour de la révision avec un intérêt sans défaillance. Si la révision totale est refusée le 8 septembre, il est hors de doute que des demandes de révisions partielles surgiront aussitôt de toutes parts, et nous aurons alors à intervenir, à user de toute notre influence, afin de ne pas laisser les hommes seuls prendre des décisions qui sont pour le moins aussi importantes pour nous que pour eux. C'est dans un esprit fraternel que nous devons chercher sincèrement, avec notre amour pour notre pays, des formules de renouvellement.

Après cette fort belle introduction à cette journée, dont le sens et l'importance n'échappèrent à aucune des assistantes, la parole fut donnée à M. J. Chamorel, avocat et député vaudois.

L'orateur se défend de discuter dans cette salle l'opportunité ou la non opportunité du vote des femmes. Il ne veut pas savoir si la Suisse, en le refusant aux femmes, fait preuve d'une intelligence supérieure ou d'une bêtise sans excuse, mais il admire le désintéressement des femmes romandes et s'incline devant lui.

Il définit ensuite la Constitution, s'attache à démontrer qu'une Constitution doit être le reflet des idées, des aspirations, des habitudes diverses d'un peuple... Et c'est précisément parce que la nôtre a cessé d'être le reflet de nos idées et de nos coutumes qu'elle doit être transformée. Il en souhaite donc la révision totale dans le sens d'un fédéralisme accru. Il s'élève contre les tendances regrettables qui ont restreint nos libertés, depuis quelques années. Certaines décisions étaient et sont justifiées par la dureté des temps, mais il n'en subsiste pas moins qu'elles ont contribué à créer un malaise et une fâcheuse diminution de la confiance. Les cantons sont de plus en plus sacrifiés au profit d'une Confédération de plus en plus envahissante, et sont contraints aujourd'hui de respecter des lois que la Confédération peut impunément violer; c'est pourquoi il faut changer ce qui est, et naturellement en respectant absolument la forme de l'État actuel, car la démocratie est le seul gouvernement qui convienne à notre peuple.

A M. Chamorel succède M. R. Rubattel, député, rédacteur de la *Revue* de Lausanne. Il se déclare dès l'abord partisan convaincu de la révision de la Constitution, et son exposé tendra à justifier ses convictions. Il s'attache

moins assuré dans ses convictions religieuses; elle le sent lui échapper. Et puis, pense-t-elle, l'oisiveté lui sera funeste. Elle ne sait pas encore, car il ne se confie plus en elle, qu'il écrit des vers et n'en parle qu'à l'un de ses amis. Il a de la race, il est beau, sa mère le couve des yeux et s'efface en considérant ce jeune homme ardent, frémissant du désir de connaître tout de la vie. Saura-t-elle le gouverner comme il faudrait?... « Mon Dieu, s'écrie-t-elle, qu'il est difficile de faire un homme! »

Tout concourt à attrister Mme de Lamartine: les incertitudes de son fils au sujet de la carrière à suivre, de grosses pertes d'argent, les critiques des oncles et tantes d'Alphonse qui la rendent responsable de tous les manquements de son fils, et surtout cet enfant bien-aimé qui lui échappe. « Je supporte, c'est ma tâche actuelle », écrit-elle dans son journal. Elle supporte les amourettes sans lendemain de son fils, comme elle souffre de sa passion pour Elvire — Mme Charles — qu'elle pressentira vite. C'est à cette époque, à peu près, qu'une amie trace d'elle un de ces portraits à la plume si à la mode alors. Elle y vante le charme d'Alix, sa piété douce et sans austérité, son dévouement aux pauvres gens, sa générosité constante bien que sa fortune fût si médiocre et sa famille si nombreuse. Elle entraine même en conflit avec les paysans qui ne voulaient rien savoir de la vaccine et leur enlevait leurs enfants de force pour les faire vacciner. Bien que simple, elle était réellement à la tête de la société de Maçon et usait de son influence pour apaiser

les rancunes et adoucir les haines politiques. D'esprit fin et élevé, de cœur délicat, de manières distinguées, elle était tout bonnement charmante. Dès la cinquantaine, elle ne se vêtait plus que de taffetas puce et arbora un bonnet. Petite, mince, de figure longue et pâle, les yeux très rapprochés du nez et trop petits, des lèvres minces, un sourire toujours gracieux, telle était cette femme d'élite. « Son mari était le type de l'ancien gentilhomme, nous confie encore la même amie, il était d'une droiture extrême, sa femme l'aimait beaucoup, tout en le craignant un peu. Il lui a survécu et l'a regrettée jusqu'à son dernier jour. »

Alphonse est allé en Italie, il y a rencontré Graziella, il a fait des dettes. Les sœurs aimées se marient. Trois mariages coup sur coup. L'une des jeunes femmes revient mourir chez sa mère. Le futur grand poète travaille et s'amuse à Paris avec une égale ardeur. Le bruit de ses fredaines arrive à Saint-Pont et sa mère quitte tout pour aller sermonner le délinquant, Elvire se meurt... elle est morte. Le jeune poète est fou de douleur et sa mère, anxieuse, attend qu'il se guérise de son mal. Un jour elle le voit arriver près d'elle avec des feuillets couverts de vers, un acte de sa tragédie de *Saül*. Sa mère écoute, admire, critique. Trois ans plus tard il publiera ses *Méditations poétiques et religieuses* qui le firent surnommer grand poète par une foule d'amis et d'admirateurs. Alix est au comble de la joie; elle écrit dans son fidèle journal:

Vous savez, mon Dieu, que je suis bien fière de ces accueils inattendus faits à mon enfant;